

STRATEGIE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le texte complet peut être téléchargé à l'url :

<http://www.premier-ministre.gouv.fr/developpement-durable>

Extraits (p. 80)

I.A.3. promouvoir le développement économique équilibré des territoires, notamment en milieu rural

L'amélioration des conditions d'existence des populations rurales doit constituer un axe fort de nos politiques d'aide au développement. Il convient aussi de promouvoir des formes d'activités durables, respectueuses du patrimoine matériel et immatériel, facteur de développement économique et social pour les populations, notamment en matière de tourisme.

[...]

Objectif 3 : aider à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité

[...]

Plan d'action :

[...]

- promouvoir la création d'aires protégées, notamment à l'initiative des collectivités ou des communautés locales qui en assurent la conservation et la gestion¹ ;

[...]

• **indicateurs de suivi : nombre d'aires protégées et surfaces concernées, Liste rouge des espèces menacées (UICN).**

¹ Cette directive est issue de la *Première contribution du Conseil du Conseil national du développement durable*:

LES ACTEURS DE LA VIE INTERNATIONALE

1.3. LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

[...]

PROPOSITIONS D'ACTION :

[...]

• Promouvoir la création d'aires protégées à l'initiative des collectivités ou des communautés locales qui en assurent la conservation et la gestion (ex. Aires du Patrimoine communautaire, au Sénégal) par le financement d'activités économiques répondant aux critères du développement durable